

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 22 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, Mme BAGNAUD Marie-Claude, M. DESAUNOIS Laurent, M. GIRAUD Patrice, Mme GIRAUDET Stéphanie, M. GOUYON Gilles, M. GRENAT Claude, M. LASCIOUVE Jean-Claude, Mme LEBRETON Marie, M. MOURLON Gérard, et Mme BARBECOT Annie

Absents : M. BERAUD Christophe, Mme COMBEMOREL Sophie, M. LECUYER Lionel

M. GOUYON Gilles a été élu secrétaire.

Travaux de complément d'éclairage public d'intérêt communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune envisage la réalisation de travaux de complément d'éclairage public, au lieu-dit COULADEZE.

Selon le devis établi par le SIEG, le montant estimatif des travaux est arrêté à la somme de 1500 HT, dont 50% pris en charge par le SIEG. Le reste à charge s'élève à 750.00 € TTC, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 750.24 € TTC.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis présenté par le SIEG pour la réalisation de travaux d'éclairage public au lieu-dit Couladeze ;
- Approuve la convention de travaux d'éclairage public ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au règlement de la dépense au Budget ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEMERAP

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le conseil d'administration de la SEMERAP a décidé de proposer à une prochaine assemblée générale extraordinaire de modifier les statuts de la société. Cependant avant toute modification il est nécessaire que toutes les collectivités actionnaires délibèrent sur ce projet.

Les modifications portent notamment sur l'objet social qui a été simplifié, sur le fonctionnement du conseil d'administration, sur le contrôle des actionnaires de la société.

Après réflexion, le Conseil décide de ne pas prendre de décision dans l'immédiat, et de reporter ce sujet à une prochaine réunion.

ETAT DE L'ACTIF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un inventaire du matériel. Il s'avère que divers travaux enregistrés au compte 2313 n'ont pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans, les travaux afférents ayant été achevés. Des opérations de régularisations d'ordre non budgétaire sont nécessaires.

- Réhabilitation école cantine 434 781.19 €
- Travaux boulangerie 509 621.14 €
- Logements sociaux 11 992.74 €
- Aménagement agence postale 765.60 €
- Club house 8 675.20 €
- Travaux voirie le davideix gransaigne le bladeix 4 909.20 €
- Création fossé le bladeix 612 €
- Bourse aux arbres 4 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

dit que ces travaux enregistrés au compte 2313 pour un montant de 975 557,07 € sont achevés, et qu'il est nécessaire d'inscrire ces biens à l'inventaire de la collectivité.

PROGRAMME INVESTISSEMENT 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget sera voté à la prochaine réunion, et qu'il est nécessaire de réfléchir à la programmation des projets d'investissement pour l'année 2019.

Après discussions, le Conseil décide de retenir les nouveaux projets suivants, pour lesquels des devis seront présentés lors du vote du budget :

- Travaux d'entretien du stade
- Renouvellement des tables et chaises de la seconde classe de l'école
- Changement de la chaudière du logement T2 de la cure
- Restauration d'un registre d'état civil
- Renouvellement des livres de la bibliothèque de l'école, pour lesquels nous avons reçu une subvention de 1500 euros.

TAXES 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau de simulation concernant les produits provenant des taxes pour l'année 2019, en cas de maintien ou augmentation des taux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur ce point pour la prochaine réunion.

DEMANDE DE SUBVENTION FIC

Monsieur le maire présente au conseil municipal les nouvelles modalités du Fonds d'Intervention Communal 2019-2021 qui s'appliqueront pour les trois prochaines années à savoir, 2019, 2020 et 2021 avec une enveloppe de 390 000 € HT de dépenses subventionnable maximum dont 390 000 € pour la voirie communale. Le taux d'intervention FIC est de 20 % auquel s'applique un coefficient départemental de solidarité de la commune de 1.24, soit 24,8 %.

Il convient cette année de fournir un plan de financement détaillé pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose le programme et l'échéancier suivant :

ANNEE 2019 :

- Voirie Communale 45 329,75 € HT, décomposé comme suit :
 - Couladeize 2 590 € HT
 - Le Cluzel 10 674 € HT
 - Carton 8 869.50 € HT
 - L'Ebaupin 23 196.25€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération présentée et sollicite auprès du Conseil Départemental l'inscription au programme FIC 2019-2020-2021 d'un montant HT sur 3 ans de : 390 000.00 €, soit 45 329 € HT pour la première année en vue de l'attribution d'une subvention de 24,8%.

DECIDE :

d'adopter le projet et son financement 2019, sur un montant HT de :	45 329,75 €
Subvention du Conseil Départemental sur 2019	11 241,78 €
Part commune sur fonds propres ou emprunts	34 087,97 €
TVA	9 065,95 €
TOTAL TTC	54 395,70 €

D'autoriser Monsieur le Maire à contracter des emprunts si nécessaire.

De demander son inscription au programme FIC 2019 du Conseil Départemental.

D'inscrire les dépenses au BP 2019.

AGENDA ADAP

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet stratégique de mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'agenda d'accessibilité programmé établi sur une durée de 3 ans.

Cet agenda liste l'ensemble des travaux à réaliser dans les bâtiments communaux pour leur mise en accessibilité.

Ces travaux ont été estimés à environ 10 795 € HT.

Il fixe par ailleurs le calendrier prévisionnel de réalisation de ces travaux sur cette période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de validation de l'agenda sur la base des éléments présentés au Conseil.

PROJET PERMACULTURE ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des maraîchers bio résidant sur la commune ont proposé à l'école de mettre en place une initiation à la permaculture, et de faire un jardin avec les enfants.

Danielle QUINTY a été contactée et a accepté de mettre son terrain à disposition gratuitement. Les maraîchers s'engagent à entretenir ce terrain bénévolement afin qu'il soit exploitable pour ce projet.

REPLANTATION AMENAGEMENT FORET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons débroussaillé 4 hectares dans le cadre du remembrement.

Nous avons été informés récemment que nous étions dans l'obligation de replanter ces 4 hectares, sans quoi nous aurions une amende de 16 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de réfléchir si cela serait possible dans certains sectionnaux, et de faire le point à la prochaine réunion.

RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les agents percevant actuellement une partie d'IAT (*l'indemnité d'Administration et de technicité* est une prime facultative et modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions) suite à la délibération prise le 27 mars 2009, la mise en place du RIFSEEP est obligatoire. En effet, la trésorerie de Montaigut refuse le paiement de l'IAT à date d'effet rétroactif du 1^{er} janvier 2019, elle estime que nous versons actuellement l'IAT illégalement, car des arrêtés individuels auraient dû être pris au lieu de la délibération générale.

Monsieur le maire rappelle au Conseil qu'une délibération avait été prise pour sa mise en

place lors du Conseil du 16 février 2018.

Cependant, la mise en place étant longue et complexe, rien n'avait été fait depuis.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de rester sur les mêmes conditions que décidé lors de la réunion du 16 février 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil l'application de cette délibération, à effet du 1^{er} janvier 2019.

GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, suite au départ à la retraite de Monique LASCIOUVE le 1^{er} juillet 2019, et à la fin de contrat de Monsieur GOUYON Daniel (avril) et de madame POTHIN Géraldine (mai), de nouveaux recrutements sont à envisager.

Après réflexion et présentation par Monsieur le maire des différentes candidatures reçues, les délibérations suivantes ont été prises :

N° 2019/03/05

EMPLOI A DUREE DETERMINEE D'UN AGENT POLYVALENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande de contrat PEC pour Monsieur DANIEL Mathieu a été acceptée.

Il propose de recruter Monsieur DANIEL Mathieu pour une durée d'un an, qui effectuera 20 heures hebdomadaires à partir du 15 avril 2019 en tant qu'agent polyvalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le recrutement de Monsieur DANIEL Mathieu à durée déterminé à partir du 15 avril 2019.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

N° 2019/03/06

EMPLOI A DUREE DETERMINEE D'UN AGENT POLYVALENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande de contrat PEC pour Madame ARNAUD Agnès a été acceptée.

Il propose de recruter Madame ARNAUD Agnès pour une durée d'un an, qui effectuera 20 heures hebdomadaires à partir du 15 avril 2019 en tant qu'agent polyvalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le recrutement de Madame ARNAUD Agnès à durée déterminé à partir du 15 avril 2019.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

N° 2019/03/07

EMPLOI A DUREE DETERMINEE D'UN AGENT POLYVALENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande de contrat PEC pour Madame BASCOBERT Chloé a été acceptée.

Il propose de recruter Madame BASCOBERT Chloé pour une durée d'un an, qui effectuera 20 heures hebdomadaires à partir du 29 avril 2019 en tant qu'agent polyvalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le recrutement de Madame BASCOBERT Chloé à durée déterminée à partir du 29 avril 2019.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES :

Gilles GOUYON :

- Demande de taille des arbres au-dessus de la ligne téléphonique à Couladeze : Voir à qui ils appartiennent, et les convoquer pour en discuter

Jean Claude LASCIOUVE :

- Des fils téléphoniques sont tombés à terre au Chirol et à l'étang grand

Marie-Claude BAGNAUD :

- Voir avec employés pour terminer la pose de buse à Courtine

Laurent DESUNOIS :

- prévoir des clôtures autour des implantations fruitières, afin d'éviter qu'ils soient piétinés, il mettra une ficelle autour en attente (barges, lamazière)

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS :

COMMISSIONS

Voirie, assainissement :

Travaux connexes : arrachage terminé, les empierrements et le broyage sont en cours.

Bâtiments communaux :

- 2 logements sont toujours en attente de location

- Colonie : voir si nous pouvons récupérer les plans auprès des anciens propriétaires, sinon proposition d'une entreprise pour faire ces relevés de plan à 3400 € TTC

Ecole - Cantine – Garderie :

- Compte rendu du dernier Conseil d'école par Pierrette ALVES

Budget :

- Vote prévu le 11/04/2019

CCAS :

- Vote prévu le 11/04/2019

- Proposition de spectacle de fin d'année à 1000 €

Tourisme et Patrimoine :

- Verger : voir pour la signalétique et la pose de panneaux

SYNDICATS

SIRB:

- le chalet du Chalamont sera reloué pour la saison

SICTOM:

- demande de déplacement du container au lieu-dit les Paris

QUESTIONS DIVERSES :

Bernard FAVIER :

- Demande de l'école de bénévoles pour faire l'aide aux devoirs 1 fois par semaine après l'école

Stephanie GIRAUDET :

- Proposition de formations des Elus. Droits au DIF 20 Heures par an, prise en charge totale par la caisse des dépôts.

Pierrette ALVES et Gilles GOUYON

- Compte rendu de l'assemblée générale de l'ADIT à laquelle ils ont assistée.

Fin de séance à 23H30

Prochaine réunion le : 11 avril 2019 à 20H30

A collection of handwritten signatures in black ink, some with names written below them. The signatures are arranged in two rows. The top row includes 'Lehtoy', a large signature, 'Jean', and 'Pierre'. The bottom row includes 'Garcia', 'L. P. M. n. n. n.', 'Pierre', 'Gilles', and another signature.